

Mota Engil Afrique – Services miniers

Identifiant du projet :
57452

Statut :
Concept examiné

Lieu :
Régional

Secteur d'activité :
Ressources naturelles

Public/Privé :
Privé

Date de décision sur l'approbation :
17 juin 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
18 mai 2026

Description du projet

Octroi d'un prêt senior à la société Mota-Engil Engenharia e Construcao Africa, SA (« Mota-Engil Afrique » ou « MEA ») d'un montant maximal de 162 millions d'euros, garanti par Mota-Engil SGPS, SA (« Mota-Engil »), afin de soutenir les activités de Mota-Engil Afrique en Afrique subsaharienne. Le montant du prêt doit servir à financer : i) l'acquisition d'équipements de construction ferroviaire au Nigéria ; ii) des dépenses d'investissement liées aux services miniers dans trois mines en Côte d'Ivoire et au Sénégal ; iii) le refinancement de dépenses d'investissement ; et iv) le financement du fonds de roulement (le « projet »).

Le projet fera l'objet de deux documents distincts correspondant chacun à un volet : 63 millions d'euros liés à des activités de construction ferroviaire au Nigéria et 99 millions d'euros liés à des activités de services miniers en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Objectifs du projet

Les fonds de la BERD serviront à financer des dépenses d'investissement liées à des services miniers dans trois mines en Côte d'Ivoire (la mine d'or de Lafigué et la mine d'or de Séguéla) et au Sénégal (la mine d'or de Boto), le refinancement de dépenses d'investissement ainsi que le financement du fonds de roulement dans ces deux pays.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 66

L'impact sur la transition du projet découle des qualités « compétitive » et « inclusive » de la transition :

Qualité « compétitive » : le projet améliore l'efficacité opérationnelle grâce au déploiement d'équipements modernes et de procédés améliorés, permettant d'accroître la productivité tout en réduisant la consommation de carburant, les besoins de maintenance et les temps d'arrêt.

Qualité « inclusive » : grâce à l'assistance technique de la BERD, MEA élaborera de nouveaux programmes de formation technique en partenariat avec des établissements d'enseignement locaux en Côte d'Ivoire et au Sénégal, élargissant ainsi l'accès de la main-d'œuvre locale à des opportunités économiques durables.

Client

MOTA-ENGIL ENGENHARIA E CONSTRUCAOAFRICA SA

Mota-Engil Afrique, détenue à 100 % par Mota-Engil, est une société panafricaine d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction, constituée au Portugal et active dans plusieurs secteurs, notamment les infrastructures de génie civil, la construction, l'énergie, les transports, l'environnement, et l'exploitation minière sous contrat, par l'intermédiaire de ses filiales locales en Afrique.

Financement de la BERD

99 100 000,00 euros

Un prêt senior d'un montant maximal de 162 millions d'euros comprenant deux volets : 63 millions d'euros liés à des activités de construction ferroviaire au Nigéria et 99 millions d'euros liés à des activités de services miniers en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Coût total du projet

99 100 000,00 euros

Additionnalité

Les fonds de la BERD soutiennent l'achèvement de trois projets de services miniers en Côte d'Ivoire et au Sénégal, tandis que le refinancement et le financement du fonds de roulement offrent à Mota-Engil Afrique une flexibilité opérationnelle accrue. Les mesures de coopération technique associées au projet aident le client à traiter le problème des disparités hommes-femmes dans le secteur des services miniers en favorisant des actions concrètes visant à accroître la représentation des femmes et à améliorer leur accès aux compétences techniques ainsi qu'aux possibilités d'emploi en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Le projet soutiendra les services d'exploitation minière sous contrat fournis par MEA dans trois mines existantes actuellement en exploitation (les mines de Lafigué et de Séguéla en Côte d'Ivoire ainsi que la mine de Boto au Sénégal). Par l'intermédiaire de ses filiales, MEA fournit ces services, comprenant le forage, le dynamitage, l'excavation, le chargement et le transport du minerai et des stériles, ainsi que la maintenance des infrastructures. Les autres activités d'exploitation minière, telles que le traitement du minerai ou la gestion des résidus miniers, sont assurées par les propriétaires des mines et/ou leurs prestataires. Dans le cadre des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable, réalisées avec l'aide d'un consultant, les éléments suivants ont été examinés : les dispositifs de gestion environnementale et sociale de MEA au niveau de la société ; ses activités exercées sur les sites miniers ; ses dispositifs, performances et obligations contractuelles en matière environnementale et sociale ; ainsi que les risques associés aux mines elles-mêmes et les modalités de leur gestion. Il a été conclu que MEA dispose globalement de dispositifs et de capacités solides dans ce domaine et que les risques et les impacts environnementaux et sociaux liés au projet sont gérés de manière appropriée. Le projet peut être structuré de façon à satisfaire aux exigences de la Banque en la matière, grâce à un plan d'action environnemental et social (PAES). Le PAES sera convenu avec MEA avant l'examen du projet par le Conseil d'administration. Il prévoit notamment un renforcement des systèmes de gestion environnementale et sociale au niveau de la société et des sites, des pratiques de gestion de la main-d'œuvre et des sous-traitants, ainsi que des dispositifs de gestion de la violence et du harcèlement fondés sur le genre. Comme pour toute exploitation minière, certains risques environnementaux et sociaux permanents subsistent, notamment en matière de relations avec les communautés, de santé et de sécurité, de gestion des déchets, de bruit, d'émissions, de biodiversité et de gestion de l'eau. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont permis de conclure que ces problématiques sont globalement gérées de manière appropriée par les propriétaires des mines. Toutefois, un risque accru a été relevé concernant la mine située au Sénégal, en raison de la proximité de son installation de stockage des résidus

miniers avec la frontière malienne et du risque potentiel d'impacts transfrontaliers dans l'hypothèse peu probable d'une défaillance. Les pratiques environnementales et sociales de MEA, ainsi que la mise en œuvre du PAES devraient contribuer à renforcer et/ou à influencer positivement les performances environnementales et sociales globales des mines. Le Département de l'environnement et de la durabilité assurera le suivi du projet au moyen des rapports environnementaux et sociaux de MEA et de visites sur les sites miniers.

Chaque mine a déjà fait l'objet d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) qui a ensuite servi de base pour définir des mesures d'atténuation. MEA est tenue de respecter l'ensemble de ces mesures ainsi que les exigences de ses clients et ses propres engagements au niveau de la société. Mota Engil dispose d'un système de gouvernance d'entreprise bien établi qui est déployé jusqu'au niveau des sites par l'intermédiaire de ses filiales. Avant tout contrat, MEA procède à une évaluation des risques liés au lieu et au projet concernés. La société dispose d'un système intégré de gestion certifié ISO couvrant notamment l'environnement, la santé et la sécurité ainsi que la qualité. Ces systèmes de gestion sont mis en œuvre dans le cadre des activités de MEA sur chaque mine. Ils intègrent les exigences découlant des engagements et procédures internes de l'entreprise, des obligations contractuelles imposées par ses clients, de la législation nationale, des exigences de ses prêteurs actuels (notamment celles de la Société financière internationale et de la Banque africaine de développement), ainsi que des exigences issues des évaluations des impacts environnementaux (EIE), des EIES et des plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Ces systèmes s'appuient sur des fonctions organisationnelles et des capacités bien établies tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de chaque site minier, avec une communication régulière et une supervision assurée par la fonction chargée des questions environnementales et sociales au sein de l'entreprise. Mota Engil élabore actuellement de nouvelles procédures et mesures ou plans de gestion, et met à jour les dispositifs existants, notamment sur les aspects sociaux, afin de les déployer au niveau des sites pour rendre le système de gestion pleinement opérationnel et l'aligner sur les exigences des prêteurs. La société travaille avec ses sous-traitants afin de garantir le respect de ses pratiques de gestion. Ces procédures et plans complémentaires permettront d'aligner les systèmes de gestion de MEA sur les exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD.

MEA a mis en place les dispositifs nécessaires en matière de travail, conformément à ses engagements d'entreprise et à la législation nationale. Ceux-ci sont globalement conformes à l'EES 2 mais MEA devra s'assurer qu'un plan de gestion de la main-d'œuvre approprié a été mis en place sur chaque site minier et qu'un mécanisme de règlement des griefs accessible aux travailleurs continue d'être appliqué. Les travailleurs sont recrutés au niveau national et local, des expatriés étant employés lorsque des compétences spécifiques sont requises. MEA devra également veiller à garantir sa conformité aux exigences de la Banque relatives à l'hébergement des travailleurs.

Les activités minières peuvent être associées à des risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre touchant les travailleurs et les communautés. Le PAES exige que MEA mette en place un cadre relatif à la violence et au harcèlement fondés sur le genre applicable à l'ensemble des sites. Celui-ci s'appuiera sur les dispositifs déjà en place au niveau de l'entreprise, notamment une politique de lutte contre le harcèlement et les discriminations, des mesures de prévention de la violence et du harcèlement fondés sur le genre, un code de conduite, ainsi que des mécanismes de formation et de signalement. Le cadre devra garantir la réalisation régulière d'activités d'évaluation et de suivi des risques liés à la violence et au harcèlement fondés sur le genre, ainsi que la mise en œuvre de mesures appropriées de prévention et d'intervention en cas d'incident. Ces mesures viendront compléter les dispositifs déjà en place sur chaque site minier.

MEA a mis en place des mesures visant à gérer les risques liés à la pollution, notamment en matière de gestion de l'eau, de gestion des matériaux, de dynamitage, d'émissions atmosphériques, de poussières, de transport, de sécurité routière et de sûreté. Ces mesures sont conformes aux exigences de gestion applicables aux sites miniers et s'appuient sur les EIES existantes ainsi que sur les bonnes pratiques. MEA devra veiller à ce que ces mesures continuent d'être appliquées et demeurent adaptées à ses activités et aux risques associés. Les risques en matière de santé et de sécurité sont gérés au moyen des systèmes de gestion correspondants, qui comprennent les procédures, les responsabilités, les exigences de formation, les mécanismes de signalement et d'enquête relatifs aux incidents, ainsi que les plans d'intervention d'urgence requis.

Les risques et impacts plus larges liés à l'exploitation minière, notamment ceux associés à l'aménagement des sites miniers (acquisition/libération des terrains et biodiversité), à la gestion des déchets miniers, à l'eau, à la sécurité, au patrimoine culturel, à l'implication des communautés, à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, aux mesures de compensation de la biodiversité et à la réhabilitation des mines relèvent de la responsabilité des propriétaires des mines, lesquels ont mis en place des dispositifs et des mécanismes de contrôle environnementaux et sociaux appropriés. MEA n'assume aucune responsabilité formelle au-delà du périmètre de ses contrats. La société travaille toutefois avec les propriétaires des mines et leurs prestataires afin de répondre conjointement à certains de ces risques et impacts et/ou d'y remédier. Cette coopération concerne notamment les communautés, les travailleurs, les investissements communautaires, la santé et la sécurité, ainsi que la formation. La mine sénégalaise exploite une installation de stockage des résidus miniers située à proximité de la frontière malienne. Celle-ci a été considérée comme susceptible de présenter un risque transfrontalier en cas de défaillance, bien que cette hypothèse soit peu probable. Ce risque est atténué par la conception de l'installation et les contrôles opérationnels en place.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet sera complété par une mission de coopération technique mise en œuvre au titre du programme-cadre de coopération technique pour l'égalité des genres et l'inclusion économique, pour un montant total de 200 000 euros financé par le Fonds multidonateurs de la BERD pour l'action en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion, avec une contribution de Mota-Engil Afrique pouvant atteindre 50 %.

Cette mission de coopération technique vise à renforcer les capacités en mettant l'accent sur l'augmentation de la part des femmes au sein des effectifs de la société, y compris dans les effectifs globaux, les postes de direction et les fonctions techniques, ainsi que sur des initiatives en faveur de l'employabilité destinées à soutenir l'accès aux compétences et à l'emploi au niveau local.

Contact au sein de l'entreprise

Pedro Oliveira Sá, administrateur exécutif et directeur financier de Mota-Engil Afrique
+351 962 293 959

<https://www.mota-engil.com/en/>

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

18 mai 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La **PES** et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les

signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.